

# SE COMPRENDRE

ISSN 0943-7450

N° 99/05 - Mai 1999

## LES DEGRÉS DU MINBAR SOCIOLOGIE DE LA PREDICATION ISLAMIQUE EN DIASPORA

par Michel Reeber

*Michel Reeber, membre du GERI (Groupe d'études et de recherches islamiques) et membre associé du CSRE (Centre de sociologie comparée des religions en Europe, USHS de Strasbourg) a été, pendant de longues années, supérieur du grand séminaire de Strasbourg. Il a aussi participé à la charge de responsable national du Secrétariat pour les Relations avec l'Islam (S.R.I.) de la conférence des évêques de France. Il est actuellement chargé d'une paroisse dans son diocèse. L'article que nous présentons aujourd'hui a paru en anglais dans le Bulletin Islam and Christian-Muslim Relations (Birmingham, déc. 1991) et, en français, dans Migrations et société, vol. 4 (1992), N° 21, p. 31-44, que nous remercions d'avoir bien voulu nous autoriser à reproduire ici ces pages.*

Il y a différentes manières d'entreprendre la description et l'étude de la prédication islamique. Plusieurs recherches<sup>1</sup> ont analysé le contenu politique des prônes prononcés le vendredi en Iran, à Oman, en Egypte, en Algérie, au Maroc et à Paris. Des indications très pertinentes ont été ainsi regroupées. Le travail d'enquête que je présente aujourd'hui dans ce dossier voudrait apporter un autre éclairage, à la fois plus théologique et plus sociologique.

Dans cette brève étude, Je vais tenter de rassembler de manière synthétique les principales données qui permettent de rendre compte du processus de transformation amorcé dans l'acte de prédication islamique en France. Je parlerai successivement du rite, de l'acteur, de la communication, du discours et des mutations. Les matériaux réunis dans cette brève synthèse résultent de recherches islamologiques, ainsi que d'entretiens réalisés dans 5 provinces françaises et dans plusieurs pays européens<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> . Cf les travaux de Dale F. Eickelman, Yann Richard, Gilles Kepel, Patrick D Gaffney, Iman Farag, Mohammed Tozy, Ahmed Rouadjia, Bruno Etienne.

<sup>2</sup> . Une partie des éléments de ce dossier résume une étude que j'ai publiée dans **Islam and Christian-Muslim Relations**, Vol 2,2, décembre 1991, sous le titre *A study of the islamic preaching in France* (p. 275-294). Dans la revue **Projet** d'Automne 1992, N° 231, p. 55-59, a paru un résumé de cette étude sur la *khutba*.

### SE COMPRENDRE

Rédaction: J.M. Gaudeul - SMA-PB - 5, rue d'Issy - 92170 Vanves - France - Tél. 01 46 44 21 71 - Fax: 01 46 44 83 02  
Abonnements (10 numéros/an, Janvier-Décembre), France: 26 € (175 F) - Etranger: 30 € (200 F)- CCP 15 263 74 H Paris  
Site Internet: <http://www.a-vip.com/comprendre/> adresse e-mail: [comprendre@a-vip.com](mailto:comprendre@a-vip.com)

## 1. UN DISCOURS INSTITUTIONNEL, COMMUNAUTAIRE ET RITUEL

Dans leurs travaux sur la sociologie de la prédication, des sociologues comme J.P. Willaime<sup>3</sup> définissent l'acte prédicationnel comme un discours institutionnel, communautaire et rituel. Institutionnel dans la mesure où celui qui prêche est un agent/acteur patenté au sein d'une institution, d'un groupe ou d'une collectivité religieuse, communautaire parce qu'il médiatise un lien entre les membres d'une communauté et participe à la socialisation religieuse d'un groupe local déterminé, rituel dès lors qu'il représente un élément du dispositif culturel normalisé et répétitif. A partir de ce triptyque, nous pouvons rendre compte des principaux caractères de la prédication islamique.

En islam, le savoir et le savoir-faire du prédicateur sont analysés et commentés dans trois séries de traités:

- les traités sur la prière du vendredi, (*s\$alât al-jum&a*)
- les traités sur la rhétorique (*al-balâgha*), l'éloquence (*fann al-khitâba*), et l'art de l'exhortation (*al-wa&z*)
- les traités sur la prédication/mission, (*al-da&wa*).

La prédication tenue dans le cadre de l'office solennel du vendredi (*s\$alât al-jum&a*) se dit, selon la terminologie de la langue arabe islamique, *khutba al-jum&a*. La racine kh-t-b désigne tout acte discursif avec la connotation triple de "prise de parole en public", de "rhétorique" et de "communication". La même racine sert aussi à former le vocabulaire de la demande en mariage, d'où une quatrième connotation, celle "d'entremise". Du fait qu'on lui a confié la charge de prononcer la *khutba*, l'imam<sup>4</sup>-prédicateur officiant le vendredi est appelé *khâtib*. Il arrive qu'on lui attribue l'appellatif de *wâ&iz* pour mettre l'accent sur le type de prédication qu'il assure, la *khutba al-wa&z*: Ce vocabulaire provient de la racine *w-&z* en usage pour désigner l'exhortation

La prière du vendredi représente le temps fort liturgique et spirituel de la communauté. La condition de sa validité est que la *khutba* soit prononcée, et prononcée selon les normes instituées.

Le vendredi vers 13h00, l'imam-prédicateur gravit les degrés de la chaire, le minbar<sup>5</sup>. Ce *minbar* est une sorte de tribune en bois ou en pierre, formée d'un escalier menant à un emplacement surélevé. Il est situé à droite du *mihrab*, l'abside servant à indiquer la direction (*qibla*) de la Mekke. Le *minbar* est en principe le seul mobilier disposé dans une mosquée.

Le *khâtib* se tient debout, généralement sur l'avant-dernière marche de l'escalier de la chaire. La dernière est symboliquement réservée au Prophète. La tradition veut qu'il s'appuie sur une canne<sup>6</sup> rappelant l'autorité du Prophète dont il perpétue la mission. Il prononce la *khutba*, après l'appel à la prière lancé par le muezzin (*al-mu'addin*).

Ce qui frappe d'entrée, c'est que le prédicateur ne commence jamais la prédication sans faire précéder l'énoncé de son propos d'une brève préface liturgique. Il est convenu qu'il débute la *khutba* par une sorte d'introït, un exorde de type anaphorique composé de quatre sections:

- La *hamdala*, appelée ainsi en raison des premières paroles prononcées en ouverture de la *khutba*: *al-hamdu lillâh*, "louange à Dieu".

---

<sup>3</sup> . Cf. J.P. Willaime, "La prédication comme objet sociologique" in **Sociologie de la prédication**, Actes du colloque du CSP, **Foi et Vie** n° 85, 2-3, avril 1986, p 7-21)

<sup>4</sup> . La fonction d'imam n'est pas à proprement parler une fonction cléricale ni un sacerdoce. L'imam est l'officiant. Etymologiquement *imâm* signifie: celui qui se tient devant.

<sup>5</sup> . A l'origine, le minbar n'avait que trois marches. Par la suite, il finit par en compter huit. Les mosquées occidentales traditionalistes reprennent la coutume des trois degrés.

<sup>6</sup> . A l'époque classique, le prédicateur s'appuyait sur un arc ou une épée tenu dans la main gauche, et ce en raison d'une double référence symbolique: ces insignes rappellent les attributs des Juges dans l'ancienne Arabie, mais ils ont aussi pour rôle de signifier que la sphère religieuse se défend par les armes.

- Une *Shahâda*, ou confession de foi.
- Une double *s\$alât* d'intercession, la première en faveur du prophète Muhammad et de sa famille et la seconde pour la communauté des croyants musulmans.
- Une *maw&iza*, ou exhortation de type parénétiq.

Le corps de la *khutba* est introduit et annoncé par une formule-cheville, le plus souvent *amma ba&d*: "Or donc...". Le développement de la prédication comporte en fait deux sections, qui forment pour ainsi dire deux prédications successives, entrecoupées d'une pause (le prédicateur s'assied), en faisant précéder la seconde section - *al-khutba al-thânia*, d'un nouvel exorde, plus court que le premier. Dans les milieux turcs, cette seconde prédication est particulièrement brève, en langue arabe.

A l'intérieur du corps de la prédication, le *khâtib* développe la structure de son propos selon son charisme personnel. Il a toute latitude pour choisir le thème et l'argumentaire de sa prédication, à moins que l'autorité nationale ou le groupe auquel il appartient ne lui impose un schéma, un texte...

Le prédicateur commence par exposer le thème de son prône. Il l'illustre d'abord par des citations coraniques, puis par des paroles empruntées à la tradition muhammadienne (*hadîth*)<sup>7</sup>. Cet ordre ne peut être inversé. Il s'engage ensuite dans le développement de son argumentaire. Voici un bref aperçu des règles auxquelles doit se conformer le *khâtib*. Celles que j'évoque figurent dans les différents traités que j'ai consultés, ou bien m'ont été signalées au cours d'entretiens avec des prédicateurs ou des théologiens musulmans.

Il ne convient pas que l'imam parle à la première personne. Il lui est demandé de ne pas lire son texte; sa voix doit être forte et audible, sa diction articulée. et claire, son langage gagne à être simple, élégant, rythmé, accessible à tous. Les thèmes abordés ne doivent en aucun cas diviser la communauté, car la mosquée unit les croyants. Le prédicateur est invité à ne pas entrer dans des considérations personnelles. Dans la manière de faire son exposé, il vaut mieux qu'il aille directement au but (*qasdan*) son propos. Il lui est demandé de ne traiter qu'un seul sujet par prédication. Il est entendu que la prédication est d'autant plus réussie qu'elle est brève. Les traités parlent d'une durée d'environ une quinzaine de minutes. Un *hadîth* affirme qu'il vaut mieux abrégier le sermon et allonger la prière.

A la fin de son sermon, le *khâtib* descend les degrés du *minbar*. Le muezzin lance alors le second appel à la prière, *adhân al-iqâma*. Celle-ci se déroule selon les rites habituels de l'office du milieu du jour.

## **2. SCIENCE, PROBITE ET COMPETENCE**

Dans cette section, je voudrais passer en revue plusieurs approches des critères évoqués lorsqu'il est question de la désignation des imams-prédicateurs.

Selon Ibn Khaldûn (1332-1406), *l'imâm doit présenter quatre qualités: science, probité (&adâla), compétence (kifâya) et avoir sens et membres exempts de tout défaut de jugement ou de mouvement. Les avis diffèrent sur une cinquième condition: être qorayshite*<sup>8</sup>. Ces critères continuent de dominer la scène islamique, mais avec des déplacements significatifs.

<sup>7</sup> . On désigne par *hadîth* deux références/sources de l'islam: les dits du prophète, et la Tradition muhammadienne dans son ensemble, formée des dits, de l'agir du prophète, et de ses approbations implicites ou explicites.

<sup>8</sup> . Ibn Khaldûn fait ici référence aux membres de la tribu de Quraysh d'où est issu le prophète Muhammad, 569/70-632, in Ibn Khaldûn, Discours sur l'Histoire Universelle *al-Muqaddima*, traduction nouvelle, préface et notes par Vincent Monteil, Paris, Sindbad, 1967-68, t. 1, p. 377.

Dans son programme, le *Muslim College* de Londres, chargé de former des cadres religieux musulmans destinés à l'animation des communautés islamiques implantées en Europe, propose une *ratio* pour la formation des futurs prédicateurs.

Le Syllabus de la seconde année d'études indique les matières suivantes sous la rubrique (en option) *preaching*:

- L'art de la prise de parole en public
- La manière d'infléchir un auditoire
- La psychologie des foules
- La thématique de la prise de parole en public
- L'expression orale et le langage écrit

Le Syllabus de la troisième année apporte une plus grande spécialisation dans la formation à l'art de la *khutba*:

- Etude de la vie et de l'œuvre de prédicateurs illustres
- Etude des sermons du Prophète et de plusieurs de ses compagnons ainsi que des principaux savants musulmans de la seconde période.
- Etude des besoins fondamentaux pour une prédication efficace
- Etude de sermons des autres religions
- Initiation à l'emploi de méthodes modernes de présentation et de d'élocution

On saisit à travers ces cursus la double insistance des responsables de la formation des prédicateurs, tant sur le registre de la rhétorique classique que sur celui des moyens modernes de communication. J'ai pu souvent remarquer que les responsables des associations islamiques implantées en France souhaitaient garder une grande liberté dans la désignation des Imams. Cela se traduit par la volonté de garder une distance par rapport aux stratégies des consulats: "*Nous ne voulons pas d'imams des awqâfs<sup>9</sup> du Maroc. Pourquoi du Maroc ? Et pas de l'Algérie ? Nous avons de bons rapports avec le Consul du Maroc. Mais, dans notre mosquée, nous avons des fidèles de tous les pays. Il n'y a pas de raisons qu'un consulat nous impose son imam*".<sup>10</sup>

La désignation des imams en France résulte d'une double démarche. De leur côté, les associations chargées d'animer les mosquées, en fonction de leurs orientations, sollicitent des imams. Généralement, ils proviennent du Maghreb, de Turquie ou du Moyen Orient. Ils soumettent après coup les références du candidat aux autorités préfectorales, en vue de régulariser leur situation administrative. De leur côté, les pouvoirs publics tentent d'infléchir ce processus dans la perspective de favoriser la nomination d'imams français, animés d'un esprit ouvert à la culture française et aux valeurs républicaines. La tension entre ces deux pôles est aiguë. En tout cas, à l'heure actuelle, la noria des imams est l'un des traits qui caractérisent le plus l'islam en diaspora française.

Lorsque les animateurs des lieux de culte islamiques s'expriment sur le profil idéal du *khâtib*, ils insistent tous sur la connaissance parfaite du Coran et du hadîth, considérés non seulement comme source référentielle mais aussi comme archétype de la *khutba*. C'est ce qui me fait dire que la prédication islamique incarne et prolonge la prédication muhamaddienne:

*"Nous préférons que l'imam reste dans la mosquée. On ne souhaite pas qu'il circule, qu'il s'imprègne trop de culture occidentale. Cela ne veut pas dire qu'il ne doit pas être au courant de l'actualité et des situations vécues ici. C'est important pour nous d'avoir un imam formé. Cela signifie*

- qu'il doit savoir le Coran
- qu'il sache commenter le Coran
- qu'il sache être disponible pour assurer les cinq prières

---

<sup>9</sup> . Ministère chargé de l'administration des affaires religieuses et des biens du culte.

<sup>10</sup> . Un musulman marocain, militant dans une association islamique. Entretien du 21 février 1992.

- qu'il sache répondre aux multiples questions des gens qui viennent ou qui, de plus en plus, téléphonent, ce sont spécialement des questions juridiques ou religieuses (qu'est-ce qui rompt le Jeûne ? etc)
- qu'il sache bien prêcher l'autorité."<sup>11</sup>

Lors d'un séjour au Caire, j'ai eu plusieurs échanges avec des cadres religieux formés à la célèbre université d'Al-Azhar. Quand nous avons parlé de la formation des khâtibs et des *wâ&iz*, ils ont toujours insisté sur la connaissance du Coran. Tout l'art de la prédication est dans le Coran. Le livre-modèle d'éloquence, c'est le Coran:

"Durant les études à Al-Azhar, on aborde beaucoup de livres, mais il n'y a pas de livres sur la prédication imposé aux étudiants. L'important, c'est la mémorisation active du Coran, *hifz\$ al-Qur'ân*<sup>12</sup>, et d'avoir étudié le *tafsîr*<sup>13</sup>. La *da&wa*<sup>14</sup> est une science de la périphérie, tandis que *hifz\$ al-Qur'ân*, le *tafsîr* et le *tajwîd*<sup>15</sup>, sont le cœur même de toute formation du *dâ&i*. D'ailleurs, tous les livres de *balâgha*<sup>16</sup> qu'on étudie durant le secondaire, c'est en vue de mieux apprendre, de mieux comprendre le Coran."<sup>17</sup>

Malgré toutes les précautions prises, bien que les démarches soient faites selon les normes en vigueur pour le séjour des étrangers, les associations islamiques ont du mal à obtenir des visas et des cartes de séjour pour leurs imams. Au fond, ils sont attentifs à la qualité du profil de ceux qu'ils sollicitent pour cette tâche.

L'Etat s'intéresse de très près à ce qui se passe et se dit dans les mosquées. Entre un islam gallican et un islam ultramontain, les gouvernements qui se succèdent en France optent clairement pour la première formule. Mais alors, comment exercer ce contrôle ? Comment soutenir et surtout réguler l'édification d'un islam "à la française" ?

De leur côté, les consulats s'usent à vouloir, par le biais du culte, exercer comme par le passé un contrôle strict des opinions religieuses de leurs compatriotes en diaspora.

Quant à elles, les organisations islamiques utilisent le champ associatif pour forger une conscience islamique militante, susceptible, en retour, de s'agrèger au mouvement islamique.

Pour leur part, la grande majorité des fidèles de la base tout comme l'élite intellectuelle musulmane souhaitent vivre leur foi à bonne distance des surenchères politiques, des polémiques, des idéologies et des discours doctrinaires ou moralisateurs.

### **3. LANGUE, LANGAGE ET VOIX**

En islam, la tradition veut que la prédication se déroule en langue arabe. Cette coutume, si elle n'a pas toujours été respectée, concerne en tout cas la partie introductive et la conclusion de la *khutba*. Néanmoins, des adaptations sont observables, bien avant l'arrivée de Mustefa Kemal Attaturk

---

<sup>11</sup> . Dans le même entretien du 21 février 1992.

<sup>12</sup> . Garder, mémoriser, retenir le Coran.

<sup>13</sup> . Science des commentaires coraniques

<sup>14</sup> . Prédication de type missionnaire, appel à l'islam, effort d'islamisation ou de réislamisation

<sup>15</sup> . Art de réciter et de psalmodier le Coran.

<sup>16</sup> . Eloquence et rhétorique

<sup>17</sup> . Un universitaire égyptien, ancien d'Al-Azhar, entretien du 12 juillet 1991

au pouvoir. Chacun sait que le président turque fit introduire la langue de son peuple dans le culte islamique

"La prédication en langue turque a été introduite depuis le milieu des années 30. C'est la première fois qu'on a introduit une langue étrangère dans le sermon chez les musulmans.<sup>18</sup> C'est le parlement qui a décidé cela (majlîs) et non pas les ulémas. Il s'agit donc d'une décision politique. Pour l'appel à la prière, l'adhan, on est revenu depuis peu à la langue arabe"<sup>19</sup>.

"Le déroulement de la prédication dans les mosquées turques est semblable à celui des autres mosquées. L'exposé du thème se fait en turc. Vient en dernier lieu le second sermon, en arabe celui-là. Ce deuxième sermon n'est pas un développement du premier, comme le font les imams des mosquées arabes. Ce ne sont que des invocations, des prières"<sup>20</sup>.

En Asie et en Afrique Noire, le fait de parler en langue locale ne pose plus de problèmes. Cela fait longtemps par exemple qu'on prêche en urdu au Pakistan, mais aussi en Grande Bretagne:

"La prédication dans les milieux de la diaspora musulmane établie en Grande-Bretagne commence par une citation du Coran en arabe, puis des extraits du *hadîth* sont lus, également en arabe. Suit alors, en urdu, une explication des versets coraniques et des citations du *hadîth*. Par après, le prédicateur développe le thème de la *khutba* en anglais"<sup>21</sup>.

En France, la question de l'usage de la langue française dans la prédication musulmane demeure un sujet particulièrement tabou. Les imams qui ont pris l'habitude d'introduire des expressions en français ou même en dialecte maghrébin ont déclenché autour d'eux des controverses qui peuvent surprendre un profane:

"Dans la mosquée ou je prêche, il n'y a pas de traduction simultanée. Je fais la traduction moi-même, durant la *khutba*. Certains qui ont l'esprit obtus ont réagi. Pour moi, la prédication, c'est avant tout un message, pour aider les gens à vivre. Et comment la prédication peut-elle être message si personne ne nous comprend ? si ce que l'on dit devant les fidèles n'est pas compréhensible ? Il faut que les gens nous comprennent"<sup>22</sup>.

L'introduction de langues européennes dans la prédication doit faire face à de nombreuses réticences:

"Je ne prêche qu'en arabe *fus-ha*<sup>23</sup>. Je ne suis pas d'accord pour prêcher en dialecte ou en français. Les fidèles comprennent l'essentiel de ce que je dis, même s'ils ne comprennent pas tout. Les jeunes, il faut les habituer. Ce qu'on a à dire et à faire comprendre, on ne peut le faire qu'en arabe littéraire. C'est pourquoi on doit

---

<sup>18</sup> . Cette assertion est pour le moins exagérée

<sup>19</sup> . Un théologien turc, entretien du 11 février 1991.

<sup>20</sup> . Le même théologien turc, entretien du 29 mai 1990.

<sup>21</sup> . Un responsable d'un centre islamique en Grande-Bretagne, entretien du 12 septembre 1991, en Grande-Bretagne.

<sup>22</sup> . Un imam, entretien du 5 avril 1991

<sup>23</sup> . Arabe littéraire classique.

promouvoir l'apprentissage de l'arabe littéraire pour une meilleure compréhension de la *khutba* en arabe."<sup>24</sup>

En plus de l'observance des principes selon lesquels la langue de la prédication doit être l'arabe, la prédication islamique en diaspora doit faire face à d'autres défis, en particulier celui du niveau d'études et de la formation des imams

"Les imams exerçant en France sont souvent des travailleurs à qui on a demandé de s'améliorer dans la connaissance de la religion. Ce sont des hommes pieux qui ont un ascendant de par leur sagesse, mais ce ne sont pas des gens formés à la rhétorique ni à la théologie. Ils partent souvent de recueils imprimés qu'ils utilisent tels quels. Ils ont presque toujours un texte en main. Ils glissent beaucoup de dialecte, l'arabe classique visiblement ne leur est pas familier. Aucun n'ose prononcer la *khutba* dans une autre langue que l'arabe, sauf les Turcs qui prêchent en turc"<sup>25</sup>.

Les ouvriers qui n'ont pas eu la possibilité de faire des études d'arabe dans leur pays d'origine éprouvent une certaine difficulté à suivre la prédication en langue arabe littéraire:

"Je comprends l'essentiel de ce que dit l'imam, mais pas le détail. Parfois, il y a quelques mots en français dans le prêche, mais pas plus qu'avant. Ce qu'il dit, c'est adapté à des étudiants, mais pas des ouvriers comme moi"<sup>26</sup>.

Les intellectuels musulmans déplorent de ne pouvoir comprendre la totalité des propos du prédicateur, tel ce cadre libanais:

"Je ne comprends pas la langue des imams d'ici. Ils parlent dans un arabe très littéraire. Ce que je peux saisir du sermon, c'est quelques mots, qui me laissent supposer que les imams parlent beaucoup de politique: Israël, etc... J'aimerais comprendre. Avant, je prenais les écouteurs pour la traduction simultanée. Mais leur nombre ne suffit plus. Ce sont les jeunes immigrés maghrébins qui écoutent la traduction. Ils ne savent pas assez l'arabe."<sup>27</sup>

On voit apparaître dans l'enceinte de plusieurs mosquées en France des dispositifs de traduction simultanée. C'est une manière originale, mais contraignante de résoudre le problème de la compréhension de la *khutba* par les fidèles non arabophones.

Les animateurs de la vie islamique et du culte ont opté pour un type de prédication en diaspora essentiellement répétitif et reproductif des modèles en vigueur dans les pays d'origine. Ils redoutent les interactions avec la culture ambiante. On comprend dès lors que dans la *khutba* de la diaspora, la voix et la langue tiennent une place considérable. J'irai jusqu'à dire qu'elles participent au contenu, au message, au rite de la prédication:

"Les sermons, ici en France, c'est plutôt un rite qu'une véritable construction d'un discours adapté à notre situation et à l'actualité locale."<sup>28</sup>

---

<sup>24</sup> . Un imam africain, formé en Arabie saoudite, entretien du 16 avril 1991.

<sup>25</sup> . Un converti, entretien du 27 octobre 1991.

<sup>26</sup> . Un ouvrier algérien, en France depuis 18 ans, entretien du 31 décembre 1990.

<sup>27</sup> . Un musulman chiite, d'origine libanaise, et qui a vécu au Sénégal, entretien du 2 décembre 1990.

<sup>28</sup> . Un musulman africain, entretien du 2 décembre 1990.

Les effets dus aux intonations pratiquées par cheikh Kishk dans ses célèbres sermons enregistrés sur cassettes sont devenus l'une des illustrations les plus fameuses de la force émotionnelle provoquée par la prédication islamique au cours de ce siècle:

"La manière de prêcher de Kishk présente des avantages réels: s'il a tant de succès, c'est parce qu'il parle la langue des gens, il est savant dans l'art d'être proche des gens."<sup>29</sup>

Je suis personnellement tenté de penser que ces effets de voix ne sont pas propres à la prédication musulmane. Ayant assisté à beaucoup de prédications chrétiennes en langue arabe au Moyen-Orient, j'ai retrouvé les mêmes rythmes, les mêmes accents, les mêmes mouvements que dans la *khutba*.

#### **4. LE POLITIQUE, L'ETHIQUE ET LE RELIGIEUX**

La plupart des analyses de contenu consacrées à la prédication islamique cherchent à démasquer les prétendus appels à la conspiration politique et à la mobilisation religieuse. L'expérience que j'ai pu acquérir jusqu'à ce jour m'autorise à dire que la thématique du discours interne à la communauté musulmane en diaspora est plus variée qu'on ne le prétend. Les imams jouissent actuellement en France d'une latitude et d'une liberté qui n'ont pas d'équivalents dans la plupart des pays d'origine. Reste à savoir si ces conditions et ce contexte favorisent un authentique renouveau du contenu de la prédication.

Il existe bel et bien une prédication islamique politique. Elle a au moins une qualité: elle dit son nom. Elle se tient avant tout dans les rassemblements et les congrès des mouvements islamiques.

A l'encontre de ce qu'on pense généralement, les prédications prononcées habituellement le vendredi dans les salles de prière des banlieues de France sont relativement sobres. Il arrive malgré tout que des imams ou des associations islamiques fassent le choix du discours polémique. Néanmoins, cela reste exceptionnel.

Les Jeunes de la seconde génération adhèrent-ils au contenu de la prédication dispensée dans les mosquées ? On assiste, en France comme dans d'autres pays de diaspora islamique, à l'apparition de lieux d'échange et de formation parallèles. Des musulmans, agacés par les prétentions idéologiques et les positions polémiques de certains imams ont décidé de créer des cercles informels pour échanger sur la foi musulmane et faire contrepoids aux discours orientés des mosquées.

En Europe, les musulmans bénéficient d'une liberté d'expression, contrairement à ce qui se passe dans la plupart des pays de tradition islamique où les gouvernements pratiquent un contrôle plus ou moins strict des orientations de la *khutba* dans les lieux de culte qui relèvent de la compétence de l'Etat.

De fait, il n'est pas du tout certain que les musulmans souhaitent une prédication orientée au plan politique. A de nombreuses reprises, j'ai été témoin des doléances exprimées par des pratiquants musulmans. Ils attendent sincèrement que la communauté musulmane les aide à structurer leur foi en contexte français comme l'exprime cet ouvrier musulman de nationalité algérienne:

"Auparavant, le vendredi, de midi à une heure, quelqu'un nous enseignait la religion à la mosquée. Cet imam nous parlait des pratiques, de ce qui est *fard*<sup>30</sup>, de ce

---

<sup>29</sup> . Un responsable d'association islamique, entretien du 28 novembre. 1991.

<sup>30</sup> . Les prescriptions catégoriques en Islam, correspondant à des injonctions contenues dans le Coran.



qui est *sunna*<sup>31</sup>. Il nous enseignait la manière de faire les ablutions. L'imam qui prêche actuellement fait toujours de la politique. Il parle des Palestiniens, d'Israël. Ça ne m'intéresse pas. La politique, je la vois à la télévision si je veux m'informer. Et puis chaque semaine, on nous change l'imam. J'aimais bien un médecin syrien qui prêchait auparavant, et un imam qui venait du Koweït. Eux parlaient de religion, pas de politique. Je préfère regarder ou écouter des cassettes de *khutba* d'Égypte. Eux au moins, quand ils prêchent, ils nous apprennent la religion. Ce sont des savants<sup>32</sup>.

Un Jeune imam originaire du Maroc, actif dans une mosquée d'une petite ville de France m'a rendu compte du contenu habituel de ses interventions à la mosquée. Nous pouvons discerner à travers son témoignage les traits habituels du discours islamique tenu dans les mosquées, éminemment éthique et social:

"J'essaye de monter le bon exemple aux jeunes. Je leur apprend surtout à vivre dans la paix. En tant que musulmans, nous devons mettre en pratique notre religion, et notre religion, c'est la paix, c'est rétablir les choses dans le calme, par le calme.

J'insiste beaucoup sur le respect. Mais je dis toujours que le respect doit être mutuel. Le respect, ça ne fait pas de bruit. C'est peut-être pour cela qu'on n'en parle jamais à la télévision.

Il m'arrive de parler de l'intégration, par exemple quand je parle de la prière. Des ouvriers se cachent durant leur travail pour prier. Je dis que dans notre religion, faire la prière en cachette n'est pas autorisé. La prière n'est pas acceptée par Dieu. Mais de toute manière, tout travail est une prière. J'ai étudié cela dans la religion.

J'insiste sur une chose: on habite dans un pays où les gens ne peuvent pas connaître l'islam à partir de rien, sans étudier, sans se renseigner ni surtout fréquenter des musulmans. C'est pareil pour moi: si je veux apprendre à connaître le christianisme, je dois l'étudier, mais aussi rencontrer des chrétiens, les fréquenter. Si les Français veulent comprendre la religion musulmane, il est nécessaire qu'ils fréquentent des musulmans et qu'ils fassent la différence entre un arabe et un musulman.

J'explique qu'au travail les collègues français m'apprécient beaucoup parce que je prie et que dans ma vie j'essaye d'être un homme droit. Je cite souvent cette parole du Prophète: *Celui qui croit en Allah et au jour du Jugement, qu'il commence par respecter ses voisins*. Nous, ici, nous devons commencer par chercher à vivre en bon terme avec tous nos voisins.

Si quelqu'un de chez nous, parmi les Jeunes, va à l'école, qu'il est bien éduqué et qu'il ne perturbe pas le travail et l'ambiance, je ne vois pas où il y aurait des problèmes. Et peu importe sa manière de s'habiller. Nous sommes dans un pays de liberté. Je crois que le premier principe est celui du respect. Certains ont insisté sur le port du voile pour les filles. Où est le problème ? Les prêtres et les sœurs portent bien des signes distinctifs ? Moi, ce qui me pose problème, et je le dis à la mosquée: c'est lorsque des Jeunes s'habillent mal, portent des vêtements qui ne sont pas en bon état de propreté, par négligence ou même par manque de moyens. Moi-même, je suis musulman, mais je m'habille d'une manière moderne. Je ne vais pas me mettre en

---

<sup>31</sup> . Les prescriptions recommandées par la Tradition.

<sup>32</sup> . Entretien du 31 décembre 1990.

djellabah et porter babouches et tarbouche. Je suis contre le fanatisme, contre tous les fanatismes. Ce n'est pas l'habit qui fait le moine.

Je parle aussi beaucoup de l'influence de la mère sur l'enfant. Si on devait établir une comparaison, Je dirais que l'influence de la mère est deux fois plus forte sur l'enfant que celle du père. Je dis volontiers qu'il ne faut pas seulement fêter sa mère une fois l'an, à la fête des mères, mais tous les jours. Quand ici, en France, je vois des jeunes frapper leurs parents, je trouve cela insupportable, intolérable.

Et puis, nous parlons souvent à la mosquée du problème de l'alcool. Certains maghrébins dépensaient jusqu'à 1000 F par soirée pour la boisson et n'arrivaient plus à nourrir leur famille. Cela a entraîné des disputes, des divorces. Nous avons entrepris une action pour les aider. Ils viennent maintenant à la mosquée. Ils ont arrêté de boire."<sup>33</sup>

Il est arrivé que "d'en-haut" viennent des consignes. Cet en-haut a été largement évoqué durant le conflit et la guerre du Golfe. De quoi/qui s'agissait-il exactement ? Je n'ai vu aucune note de service ! En tout cas, un mouvement de mobilisation a été manifestement animé "par le haut". L'animateur d'une mosquée m'a fait remarquer, sans autres précisions :

"On nous demande de tenir un discours responsable: "agissez avec votre esprit et non pas avec vos émotions". On nous demande de ne pas citer de noms de personnes, mais de parler plutôt des principes. Si on ne peut pas préciser ce à quoi on fait allusion (Guerre du Golfe), à quoi bon parler des principes ?"<sup>34</sup>

Dans le même contexte de tension internationale très vive, un théologien musulman avait quelques semaines auparavant vivement réagi contre les rumeurs faisant état de consignes "d'en-haut":

"Celui qui prêche monte les gradins. Cela signifie quelque chose... Et quand il redescend, personne n'a le droit de débattre de sa *khutba*. Sauf pour rectifier une citation coranique qui aurait été erronée. La liberté de la prédication est une loi en islam. Pas d'intrusion de l'autorité politique dans la prédication !"<sup>35</sup>

L'impact de la prédication dans la vie quotidienne des musulmans et des musulmanes est notoire. J'ai recueilli plusieurs témoignages de femmes maghrébines, dont celui d'une travailleuse familiale:

"Mes parents ne me disaient pas de faire le ramadhan. Depuis quelques temps, l'entourage ne cesse de me répéter qu'il faut faire le ramadhan. C'est la remise en cause qui m'a fait revenir au ramadhan. C'est lié aux sermons que les hommes entendent dans les mosquées."<sup>36</sup>

La prédication islamique en tant qu'acte du for interne de la communauté et des groupes, est inévitablement l'objet de multiples représentations. L'imaginaire fonctionne à merveille. Autant à l'intérieur de la communauté musulmane que chez ceux qui n'accèdent jamais aux rites islamiques. Ces deux imaginaires ont du mal à se concilier, à dialoguer. Les uns voient dans l'acte prédictationnel un rite de production et de reproduction de l'archétype islamique. Les autres cherchent à tout prix à dénoncer les implications politiques de la *khutba* en diaspora.

---

<sup>33</sup> . Entretien d'avril 1991.

<sup>34</sup> . Entretien du 28 janvier 1991.

<sup>35</sup> . Entretien du 13 décembre 1990.

<sup>36</sup> . Entretien du 28 mai 1990.

Je voudrais ici reproduire un court extrait d'un reportage réalisé par la télévision française, en coproduction avec une chaîne allemande. Les reporters ont pris part à la prière du vendredi dans une mosquée de Mulhouse. Le commentaire qui accompagne le reportage révèle les schémas à travers lesquels la prédication islamique peut être perçue dans beaucoup de milieux du journalisme:

"Dans la diaspora européenne, les dignitaires religieux se limitent en règle générale aux questions de morale, de bonne conduite. C'est le cas à Mulhouse. Le prédicateur s'appuie sur un verset du Coran pour exhorter à la morale et à la bonne conduite dans la société islamique. Le prédicateur fait au vrai sens du terme un cours de morale sans qu'on puisse savoir à quoi cette bonne conduite doit mener. En tant que non musulman, J'ai le sentiment que l'on prêche la morale pour la morale, pas une morale qui vise à changer la société. La plupart des personnes réunies ici sont des immigrants de la première génération. La profondeur, la sincérité de leur foi est impressionnante. Malheureusement, elle peut être exploitée dans un but idéologique. (...) J'ai le sentiment qu'on n'est pas loin ici d'un intégrisme radical."<sup>37</sup>

### **5. Processus de changement**

D'une manière ou d'une autre, le contexte français interroge l'islam. On sait que le devenir de la communauté musulmane de France prend corps par le jeu d'interférences, d'interactions. Cela entraîne des transformations sensibles à l'intérieur du champ religieux islamique. Au niveau de la configuration des groupes, de l'organisation des pratiques et de l'intelligence même des principes islamiques se joue, dans l'espace français, des tensions génératrices de positions, d'expressions et de langages religieux nouveaux.

Des changements sont déjà perceptibles dans l'organisation du contenu de la prédication. Cela se conçoit aisément du fait que les imams se sentent investis d'une mission: former et informer la conscience islamique en diaspora, dans ses composantes sociales, ses aspirations idéologiques, ses affirmations spirituelles et ses normes morales. Pour remplir cette tâche, les acteurs de la prédication sont amenés à s'investir dans une réelle herméneutique de la présence islamique au sein de la société française. Par la prédication, ils concourent à bâtir le "nous" islamique, à fonder le croire, le savoir et l'agir musulmans dans un contexte nouveau.

La façon la moins habile de gérer cette herméneutique dans la prédication a consisté à bâtir un discours par contraste, par opposition. On a fait le procès de la société française. On l'a dépeinte comme corrompue, athée et dangereuse. Ce type de discours a prévalu dans beaucoup de mosquées à une époque. Aujourd'hui, il ne fait plus beaucoup d'adeptes. Il n'a cependant pas totalement cessé.

On assiste depuis quelques années à un sursaut des consciences. Les acteurs de l'islam en diaspora ne veulent pas succomber aux simplifications. Ils savent que le dilemme est posé nettement: ou répudier en bloc la mentalité occidentale et restaurer une identité islamique stricte, telle qu'elle n'a jamais été vécue et crue dans les pays d'origine, ou tenter une réconciliation entre le message islamique et son incarnation harmonieuse dans le pluralisme des contextes de la diaspora.

Si on est attentif à ces enjeux, on peut discerner un certain nombre de mutations. Elles sont liées à des phénomènes interactifs qui peuvent avoir à long terme des incidences directes ou indirectes sur la manière de prêcher dans les milieux musulmans de la diaspora. Ces interactions sont ténues pour l'heure. Néanmoins, la façon de citer les textes coraniques, la thématique employée par certains imams dans leur *khutba*, le fil conducteur choisi pour tisser la trame de leurs interventions prouvent qu'ils sont au courant des schémas de pensée propres à la culture occidentale, même s'ils se défendent de faire des emprunts explicites à l'environnement chrétien par exemple.

---

<sup>37</sup> . Emission "Vis à vis", Fr3: Les immigrés des pays islamiques à Mulhouse et à Pforzheim : intégration ou marginalisation ? Diffusion le 13 mars 1990.

Mais nous devons aussi prendre acte d'une autre donnée, à savoir la médiatisation de la prédication par le canal de la diffusion de *khutbas* enregistrées sur cassettes. Elles proviennent surtout d'Égypte, du Liban ou du Golfe, et connaissent une large diffusion dans les associations islamiques ou auprès des particuliers. La progression spectaculaire de cette "auto-prédication", conjuguée au phénomène des tribunes parallèles entament sérieusement le monopole de médiatisation du religieux exercé par les agents culturels de l'islam.

Le cadre restreint de cette enquête ne me permet pas d'aborder un autre aspect de cette médiatisation de la prédication, à savoir la diffusion des *khutbas* sur les ondes. A Paris, Radio-Orient retransmet en direct chaque vendredi la prédication de La Mekke, relayée par satellite. Cette même radio retransmet également le sermon de la mosquée de Paris.

Par contre, il est exceptionnel que l'émission islamique *Connaître l'islam* diffusée par Antenne 2 le dimanche matin<sup>38</sup> retransmette l'intégralité d'une prédication. Il serait intéressant d'en connaître la raison.

En ce qui me concerne, je voudrais apporter ce témoignage: le fait de consacrer du temps à l'étude de la prédication islamique m'a permis d'évoluer dans ma propre approche de la prédication chrétienne. Etant chargé d'initier les futurs prêtres à l'homilétique, la confrontation des pratiques chrétiennes et des pratiques musulmanes m'a fait découvrir bon nombre d'interfaces actives entre christianisme et islam.

a b c f

---

<sup>38</sup> . De 8h45 à 9h15.